

53x11.studio
SASU au capital de 5000.0 euros
Siège social : 2 CHEMIN DES VAREILLES, 25000 BESANCON
888943560 RCS Besançon

PROCÈS-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE EN DATE
DU 12/12/2024

Monsieur Clément Barré a été appelé à se prononcer en qualité d'associé unique (l' « Associé Unique ») de la société 53x11.studio, SASU au capital de 5000.0 euros, ayant son siège social 2 CHEMIN DES VAREILLES, 25000 BESANCON, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Besançon sous le numéro 888943560 (la « Société ») sur l'ordre du jour suivant :

1. Dissolution de la Société ;
2. Nomination du liquidateur et pouvoirs accordés ;
3. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Tous les documents prescrits par les dispositions légales et statutaires ont été mis à la disposition de l'Associé Unique qui en a eu communication.

L'Associé Unique a pris les décisions suivantes :

Première décision

Dissolution de la société

L'Associé Unique, après avoir entendu la lecture du rapport du Président, décide la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour, et sa mise en liquidation amiable en conformité avec les dispositions statutaires et légales.

Conformément à l'article L237-2 du code de commerce, la Société subsistera pour les besoins de la liquidation jusqu'à la clôture de celle-ci.

Pendant cette période, la dénomination sociale sera suivie de la mention « société en liquidation ».

Deuxième décision

Nomination du liquidateur et pouvoirs accordés

CB

L'Associé Unique nomme en qualité de liquidateur de la Société dissoute pour la durée de la liquidation de la Société :

Monsieur Clément Barré, né le 14/03/1981 à Montbéliard, de nationalité française, demeurant 2 Chemin des Vareilles, 25000 Besançon, France.

Si le liquidateur venait à cesser ses fonctions pour quelque cause que ce soit, il sera procédé à son remplacement dans le mois par l'Associé Unique.

L'Associé Unique donne au liquidateur les pouvoirs les plus étendus pour procéder aux opérations de liquidation dans les conditions fixées aux statuts, et en se conformant aux dispositions impératives de la loi concernant la cession ou la transmission des éléments d'actif, l'approbation des comptes définitifs de liquidation et la clôture des opérations de liquidation.

Le liquidateur déclare accepter les fonctions de liquidateur, et remplir toutes les conditions pour les exercer.

Le siège de la liquidation est fixé au siège social de la société situés au 2 CHEMIN DES VAREILLES, 25000 BESANCON.

Troisième décision

Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au liquidateur ainsi qu'au porteur d'un original ou d'une copie des présentes aux fins d'accomplir toutes formalités requises par la loi.

* * *

Fait à Besançon

Le 12/12/2024

Clément Barré

Associé Liquidateur

CB

Clément Barré

CB